

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES REGISSANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

- Décret du 12 octobre 1887, relatif à l'établissement, à l'entretien, et au fonctionnement des lignes télégraphiques et téléphoniques.
- Décret du 18 Août 1897, réglementant l'établissement des conducteurs d'énergie électrique autre que les conducteurs télégraphiques et téléphoniques.
- Arrêté du Directeur de l'Office des postes et des Télégraphes du 19 Janvier 1906, relatif à l'établissement des conducteurs aériens.
- Décret du 30 Mai 1922, relatif à l'établissement, à l'entretien et au fonctionnement des lignes de transport de l'énergie électrique construites par l'État Tunisien ou reconnues d'utilité publique.
- Arrêté du Directeur Général des Travaux publics du 12 Novembre 1931, fixant les règles à suivre pour l'implantation sur les routes des lignes de transport d'énergie électrique dont la pose a été autorisée.
- Décret du 10 Juillet 1952, prévoyant la la participation de l'État pour la réalisation des travaux d'électrification.
- Décret du 08 Septembre 1956, relatif aux supports des lignes électriques et des plaques de signalisation sur la voie publique.
- Décret n°59-103 du 16 Avril 1959, relatif à la gestion provisoire d'un service public concédé.
- -Décret n°59-346du 23 Novembre1959, portant reprise provisoire par l'Etat de la gestion de services publics concédés.
- Décret n°60-249 du 19 juillet1960, portant reprise provisoire par l'Etat de la gestion de services publics concédés.
- Décret-loi n°62-8 du 3 Avril 1962, portant création et organisation de la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz.
- Loi n°62-16 du 24 Mai 1962, ratifiant le décret-loi portant création et organisation de la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz.

- Décret n°64-9 du 17 Janvier 1964, portant approbation du cahier des charges relatif à la fourniture de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire de la république.
- Décret n°64-10 du 17 Janvier 1964, portant approbation du cahier des charges relatif à la fourniture du gaz sur l'ensemble du territoire de la République.
- Décret n° 69-303 du 28 Août 1969, portant modification des cahiers des charges de l'Électricité et du Gaz.
- Loi n° 70-58 du 2 Décembre 1970 , portant modification de l'article 4 du Décret-loi n°62-8 du 3 Avril 1962 portant création et organisation de la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz.
- Décret n° 74-579 du 25 Mai 1974, portant modification des cahiers des charges de l'Électricité et du Gaz.
- Décret n° 86- 56 du 8 Janvier1986, portant modification des cahiers des charges de l'Électricité et du Gaz.
- Loi n° 96-27 du 1er Avril 1996, complétant le Décret-loi n°62-8 du 3 Avril 1962, portant création et organisation de la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz.
- Décret n° 96-1125 du 20 juin 1996, fixant les conditions et les modalités d'octroi de la concession de production d'électricité à des personnes privées.
 - Décret n°2002- 3232 du 3 Décembre 2002 relatif à la cogénération.
- Décret n°2009-2773 du 28 Septembre 2009 fixant les conditions de transport de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables et de la vente des excédents à la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz.
- Décret n°2009- 3373 du 2 Novembre 2009 modifiant et complétant le décret n°2002-3232 du 3 Décembre 2002 relatif à la cogénération.
- Arrêté du Ministre de l'Énergie et de la Technologie du 12 Mai 2011 portant approbation du cahier des charges relatif aux conditions techniques de raccordement et d'évacuation de l'énergie électrique des installations de cogénération et d'énergies renouvelables sur le réseau électrique national.
- Décision de Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de Mines du 02 Juin 2014 fixant les tarifs de transport et d'achat par la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz de l'excédent de l'énergie électrique produite à partir d'installations de cogénération et d'énergies renouvelables.

- Loi n° 2015-12 du 11 Mai 2015 relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables.
- -Décret gouvernemental n°2016-1123 du 24 Août 2016 fixant les conditions et les modalités de réalisation des projets de production et de vente d'électricité à partir des énergies renouvelables.
- Arrêté de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables du 9 Février 2017 portant approbation du cahier des charges relatif aux exigences techniques de raccordement et d'évacuation de l'énergie électrique produite à partir des installations d'énergies renouvelables raccordées sur le réseau basse tension.
- Arrêté de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables du 9 Février 2017 portant approbation du contrat type de transport de l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables pour la consommation propre, raccordée au réseau haute et moyenne tension et d'achat de l'excèdent par la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz ;
- Arrêté de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables du 9 Février 2017 portant approbation du cahier des charges relatif aux exigences techniques de raccordement et de d'évacuation de l'énergie produite à partir des installations d'énergies renouvelables raccordées sur le réseau haute et moyenne tension.
- Arrêté de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables du 9 Février 2017 portant approbation du contrat type de vente à la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz de l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables soumis à l'autorisation.
 - Loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires.